
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	PROCES VERBAL Séance du 10 février 2023
<u>Présents :</u> 6	L'an deux mille vingt-trois et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Sylvie CZEZCOTKA
<u>Votants:</u> 7	Sont présents: Sylvie CZEZCOTKA, Claude DUMONS, Balder DE MOYER, Ramon PALME, Mathieu MILANESE, Marianne ROQUES
	Représentés: Julien MERLOS par Balder DE MOYER
	Excuses: Sylvain DUMONS
	Absents: Michel LEDANSEUR, Jean Paul DE SOUSA TANCHAO
	Secrétaire de séance: Claude DUMONS

Début Séance 20h40

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - camon - DE 2023 01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie CZEZCOTKA

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Vote du compte administratif 2022 - camon - DE 2023 02

Mme Sylvie CZEZCOTKA donne lecture du compte administratif de l'exercice 2022.

Mme La Maire sort de la salle.

M. Claude DUMONS, Conseiller, le met au vote

Le Conseil Municipal

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Sylvie CZEZCOTKA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		79 728.38		7 705.68		87 434.06
Opérations exercice	46 604.06	27 689.07	197 336.77	222 832.02	243 940.83	250 521.09
Total	46 604.06	107 417.45	197 336.77	230 537.70	243 940.83	337 955.15
Résultat de clôture		60 813.39		33 200.93		94 014.32
Restes à réaliser						
Total cumulé		60 813.39		33 200.93		94 014.32
Résultat définitif		60 813.39		33 200.93		94 014.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - camon - DE 2023 03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Sylvie CZECZOTKA**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	79728.39 €		-18 914.99 €		€	60 813.39 €
FONCT	7 705.68 €		25 495.25 €			33 200.93 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de **60 813.39 €**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

-Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	33 200.93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 200.93€
Total affecté au c/1068	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Vote du compte de gestion 2022 - SEA camon - DE 2023 04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie CZECHOTKA

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Vote du compte administratif 2022- SEA camon - DE 2023 05

Mme Sylvie CZECHOTKA, maire, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2022.

Mme La Maire sort de la salle.

M. Claude DUMONS, Conseiller , le met au vote

Le Conseil Municipal,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Sylvie CZECHOTKA après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		39 604.14		26 709.15		66 313.29
Opérations exercice	3 359.44	14 701.74	49 857.06	70 778.84	53 216.50	85 480.58
Total	3 359.44	54 305.88	49 857.06	97 487.99	53 216.50	151 793.87
Résultat de clôture		50 946.44		47 630.93		98 577.37
Restes à réaliser						
Total cumulé		50 946.44		47 630.93		98 577.37
Résultat définitif		50 946.44		47 630.93		98 577.37

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Demande de subventions			
DCP-SDRVP- REGION 2023	25%	montant	1 892.88 €
DRAC 2023	25%	montant	1 892.88 €
FDAL/DSCEP 2023	30%	montant	2 271.46 €

Montant total des subventions: : 6 057.22€
Autofinancement 20% montant 1 514.30€

Les membres du Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

constatent la nécessité de réaliser ces travaux de nettoyage sur la toiture de la NEF
approuvent les devis transmis par CORREA pour un montant total **9 085.82€**
approuvent le plan de financement tel que présenté
demandent que les dossiers de demande de subventions soient réalisés et transmis
autorisent Mme La Maire à signer tout document nécessaire
chargent Mme La Maire de toutes les démarches concernant la globalité du dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Travaux de couverture de la toiture Sacristie de l' église - DE 2023 08

Madame La Maire rappelle à l'assemblée que la toiture de la Sacristie de l'église nécessite de refecton selon les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France.

La SARL Architecture et Paysage noiuis a tranmsis un devis pour la maitrise d'oeuvre

L'entreprise CORREA nous ont transmis le devis pour les travaux de réfection couverture de la toiture Sacristie

Mme La Maire donne lecture des devis réalisés .

Montant Total des devis

22 918.35€ HT soit 27 502.02 € TTC

Mme La Maire propose, pour réaliser les travaux le plus rapidement possible, de demander des subventions auprès des organismes publics intervenant dans ce genre de chantier .

Elle propose donc le plan de financement suivant :

Considérant les devis établis pour l'ensemble des travaux à réaliser

SARL ARCHITECTURE ET PAYSAGE	montant HT	2 500.00€
	montant TVA	500.00€
	montant TTC	3 000.00€
CORREA	montant HT	20 418.35€
	montant TVA	4 083.67€
	montant TTC	24 502.02€

Demande de subventions

DCP-SDRVP- REGION 2023	25%	montant	5 729.59 €
DRAC 2023	25%	montant	5 729.59€
FDAL/DSCEP 2023	30%	montant	6 875.51€

Montant total des subventions: : 18 334.69€
Autofinancement 20% montant 4 583.66€

Les membres du Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

constatent la nécessité de réaliser ces travaux de couverture sur la toiture de la sacristie
approuvent les devis transmis par ARCHITECTURE & PAYSAGE et CORREA pour un montant total **27 502.02€**
approuvent le plan de financement tel que présenté

demandent que les dossiers de demande de subventions soient réalisés et transmis
autorisent Mme La Maire à signer tout document nécessaire
chargent Mme La Maire de toutes les démarches concernant la globalité du dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Convention pour le débroussaillage 2023 - DE 2023 09

Mme La Maire informe les membres du Conseil Municipal que comme chaque année, l'entretien des chemins communaux doit être réalisé dans les prochaines semaines. L'entreprise Sernin de Camon a établi un devis pour un montant de 4 600.80 € TTC (3 834.00€ HT) pour le forfait épaveuse herbe et pour un montant de 1 341,60€ TTC (soit 1118.00€) pour le forfait épaveuse gros rotor pour 1 chemin.

Il convient de passer une convention avec cette entreprise pour la réalisation de ces travaux. Cette somme sera inscrite au budget 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le devis présenté des travaux d'entretien des chemins communaux

approuvent la convention signée entre Mme la Maire et l'Entreprise Sernin

chargent Mme la Maire de toutes les démarches

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Désignation du délégué représentant à la Commission Locale - DE 2023 10

Mme La Maire explique que chaque Communauté des Communes doit posséder un Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au sein de laquelle chaque commune doit avoir un représentant.

Mme La Maire fait lecture des modalités de désignation des représentants des communes.

Considérant les directives de la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur relative aux modalités de désignation des représentants des communes au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Considérant que la commune doit désigner un délégué pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Désigne Madame Sylvie CZECZOTKA , maire ,

ADOPTE A L'UNANIMITE

fFin Séance: 22h45

Sylvie CZECZOTKA
Maire



Secrétaire Séance